

Au-delà d'une négociation lucide

Pour une négociation SOLIDAIRE

Lors du dernier regroupement cégep, la délégation du SPECA a dû enregistrer sa dissidence face à la nouvelle approche préconisée à la table sectorielle. Nous sommes conscients qu'un tel geste n'est pas anodin en période de négociation, alors que nos forces doivent se conjuguer dans la plus grande unité. Nous estimons cependant que les questions que nous avons soulevées quant à l'important virage qui s'opère présentement dans nos négociations sectorielles, de même que les inquiétudes que nous avons signalées quant aux stratégies déployées jusqu'à présent, exigent des éclaircissements de notre part.

* * *

Affirmer que la conjoncture doit être analysée régulièrement, chercher à éviter les pièges, en refusant des baisses trop marquées de nos demandes sectorielles, voilà autant d'affirmations générales auxquelles tous nous souscrivons. Ces postulats ne prennent cependant tout leur sens que dans nos choix stratégiques en termes d'avancées ou non aux tables, ainsi que dans la façon de présenter à nos membres l'ensemble de la problématique à laquelle nous serons confrontés dans les semaines à venir. Il en est ainsi de ces postulats auxquels nos membres, si nous les abordons individuellement, adhèrent : ils ne veulent pas d'un décret, ils veulent une bonne convention. Mais, par-delà ces réactions spontanées, LEUR choix ne pourra s'exprimer démocratiquement que par un débat collectif qu'il appartient au regroupement d'initier.

Or, d'une situation qui nous semblait favorable à l'hiver 2004 et au printemps dernier, comment la conjoncture a-t-elle pu évoluer au point où nous serions aujourd'hui acculés à envisager de renoncer substantiellement à des demandes sectorielles fort justifiées ? Et cela, après avoir manifesté notre réelle volonté de négocier, en consentant une contre-proposition salariale qui aurait permis de débloquent le piétinement observé par nos porte-parole à la table centrale. Comment pourrait-on justifier qu'il faille, pour les enseignants du collégial, abaisser leurs demandes à un point tel qu'ils accepteraient des reculs dans leur convention en contrepartie de maigres et insuffisants ajouts de ressources ou d'une amélioration marginale de leur sécurité d'emploi ? Comment raisonnablement croire que nous ne sommes pas en présence d'un piège dans lequel nous devons éviter, comme représentants de nos syndicats, de tomber ?

Retour sur l'état de la conjoncture

Depuis le début des négociations, ce gouvernement a adopté la ligne dure. Il n'a pas bronché depuis. Certains ont cru voir dans l'attitude de ce gouvernement un électoralisme de la dernière chance pour se mousser dans l'opinion publique en démontrant sa fermeté face aux « gras durs » du secteur public. Mais est-ce bien le cas ? L'analyse est-elle assez poussée ? Pour nous, force est de constater que, malgré les craintes de certains d'entre nous, ce gouvernement n'a pas reçu l'appui qu'il souhaitait de l'opinion publique avec son approche intransigeante. Mais cela n'a guère ébranlé sa volonté de poursuivre ce que certains membres de ce gouvernement considèrent être leur mission fondamentale. Contrairement à Jean Charest, la ministre Jérôme-Forget n'est pas une politicienne de carrière. C'est une authentique représentante d'un certain courant du patronat. Son attitude tend à démontrer qu'elle se croit investie d'une mission : changer profondément la nature de l'État québécois et des relations de travail au Québec en faveur des classes dirigeantes et bien nanties. C'est beaucoup plus profond qu'une simple manœuvre électoraliste, du moins, dans son cas. Reste à savoir si, lors de l'ultime échéance de la négociation, l'ensemble du gouvernement qui, lui, veut être réélu, la suivra. Reste aussi à savoir si nous pourrions, par notre rapport de force et nos stratégies, attiser leurs contradictions internes.

De notre côté, en cherchant à gagner la bataille de l'opinion publique par diverses stratégies, dont la mise sur table d'une contre-proposition salariale et, par la suite, d'une importante contre-proposition sectorielle, n'a-t-on pas raté la cible ? Raté la cible en ne se donnant pas, par exemple, le temps de débattre des conséquences de l'inclusion dans notre convention collective du processus d'évaluation des enseignants, peu importe les vécus locaux, surtout lorsque dans

notre propre contre-proposition, elle prend la forme d'une clause orphelin. Raté la cible en ne prenant pas le temps de débattre, aussi bien pour nos précaires que pour les conséquences relatives aux fermetures de programmes, d'une contre-proposition élargissant la zone. De nombreux sujets, inclus dans la dernière contre-proposition sectorielle ont donné lieu à plusieurs interventions marquant bien qu'il aurait été important, selon nous, de faire de réels débats sur ces dossiers, de voter non pas sur une proposition large ne voulant pas dire grand chose, faute de savoir ce que le comité de stratégie avait retenu des débats, mais de voter point par point le contenu de cette contre-proposition.¹

En nous opposant, dès l'amorce des négociations, au cadre budgétaire imposé par le Conseil du trésor, avons-nous bien saisi la portée qu'aurait notre résistance aux politiques objectivement anti-populaires² de ce gouvernement? Avons-nous toujours conscience, dans chacune de nos décisions, que notre lutte en est une non seulement pour renouveler une convention collective, mais aussi pour défendre la qualité de l'enseignement et des services publics? Il faut, selon notre analyse, éviter à tout prix de faire de la négociation dans le secteur public une lutte ayant une dynamique indépendante des luttes sociales, nous isolant ainsi des forces vives de notre société qui jusqu'ici se montrent plutôt sympathiques à nos revendications.

Ce gouvernement, malgré son obstination, est de plus en plus affaibli et impopulaire. Affaibli par notre lutte pour maintenir le réseau collégial au terme de laquelle Reid a dû battre en retraite, jusqu'à être purgé du cabinet. Affaibli suite à son recul dans le dossier du financement des écoles juives. Affaibli par le retrait du projet du Suroît. Affaibli par la lutte des étudiants. Affaibli par notre résistance à ses projets de PPP. Affaibli par son incapacité à convaincre la population du bien-fondé de baisser les impôts en réduisant les services publics. Affaibli par la résistance des CPE, à en faire brailler une de ses ministres. Affaibli par le bannissement du concept de *réingénierie*, qui n'a jamais passé dans l'opinion publique. Affaibli, en somme, par l'amateurisme qui a caractérisé la conduite de tant de dossiers depuis l'accession des libéraux au pouvoir³.

Bien que durement attaquées, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux, nos forces sont encore mobilisées. La CSN et la CSQ, de même que certains syndicats importants de la FTQ ont obtenu un fort vote en faveur d'une grève sociale. La mobilisation qui s'était amorcée au printemps dernier dans l'éducation fut importante. La lutte que les étudiants ont menée fut tout particulièrement exemplaire. Un mandat de quatre jours de grève a été obtenu dans presque tous les secteurs du Front commun. Plusieurs groupes qui ne sont pas membres du Front commun ont aussi obtenu des mandats de grève de quelques jours. De plus, tous les indicateurs nous confirment que la situation économique n'a jamais été aussi favorable : notre société produit de plus en plus de richesse. Pourtant, le dernier rapport de l'I.S.Q. indique nettement que les salariés du secteur public, quant à eux, restent sous-payés et s'appauvrissent. La conjoncture nous est favorable. Ce gouvernement est affaibli et impopulaire. Il serait irresponsable de ne pas en profiter et, du même coup, de se priver aussi d'en faire profiter toute la population du Québec.

Selon nous, la partie n'est donc pas encore jouée. Les carottes d'accompagnement de la dinde de Noël ne sont pas encore cuites.

Comment, dès lors, évaluer un règlement satisfaisant dans ce contexte ?

D'abord, il est important de se rappeler que d'une convention à l'autre, il ne peut y avoir de statu quo ; qu'entre deux conventions, en général les conditions d'emploi se détériorent. Une convention collective ne fait que restreindre le sacro-saint droit de gérance, mais n'empêche pas le droit pour la partie patronale de modifier certaines de nos conditions de travail, non prévues à la convention ; nous ne pouvons tout prévoir. Ainsi, la réforme de l'éducation et l'introduction de nouvelles technologies de l'information et des communications, les ajustements constants des

¹ La crainte que ce que nous votons parvienne au CPNC aurait-elle pris le dessus sur l'importance de nous prononcer clairement? Aurions-nous oublié que, lors des négociations précédentes, nous nous prononcions en regroupement sur des propositions parfois pointues et réservions la publication des procès-verbaux des regroupements concernés à la fin du processus de négociation?

² Caractère anti-populaire que d'ailleurs nos membres avaient depuis longtemps reconnu, en votant massivement en faveur d'une grève sociale...

³ Quelle fumisterie c'était, le slogan «*Nous sommes prêts*» !!!

programmes demandant de non moins constants perfectionnements ont considérablement augmenté notre tâche et détérioré nos conditions de travail depuis les dernières ententes négociées. Notre charge de travail s'est alourdie et ira en s'accroissant. Toutes les études en font foi. Comme le démontrent aussi les demandes sans cesse croissantes, de la part d'enseignants, de congés non rémunérés, simplement pour ramener cette tâche à un niveau qui leur permette de faire leur *job* correctement. En fait, beaucoup d'entre eux en sont réduits à consentir à une perte volontaire de salaire pour dispenser correctement leur enseignement. De là, la nécessité, par la lutte syndicale, de freiner la détérioration de nos conditions de travail, à tout le moins à ne jamais obtenir moins que ce nous avions au début de la convention précédente — dans notre cas, en 2000. Mais afin de mobiliser notre monde, pour les luttes à venir à tous les niveaux, il nous faut plus. Il faut marquer des gains significatifs. Et il ne faut surtout pas se ramasser avec une mauvaise entente.

C'est quoi, au fait, une mauvaise entente ?

Pour nous, une mauvaise entente, c'est d'introduire des reculs dans une convention. Une mauvaise entente, c'est aussi de confirmer une détérioration des conditions de travail en n'allant pas chercher des protections pour annuler ces détériorations. Dans notre cas, c'est notamment, selon nous, en n'allant pas chercher les ressources suffisantes pour non seulement freiner l'alourdissement de la tâche, mais surtout rendre la tâche vivable pour nos membres. Une mauvaise entente c'est aussi accepter des reculs salariaux en n'allant pas chercher des gains suffisants pour compenser les pertes antérieures, en n'améliorant pas nos régimes de retraite, ce qui entraîne l'appauvrissement progressif de nos retraités, etc. Une mauvaise entente, c'est d'autoriser la partie patronale à introduire dans la convention la souplesse tant recherchée qui lui permettrait de prendre l'initiative qu'elle a toujours voulue et qui lui a définitivement échappé lors du forum parallèle sur l'avenir des cégeps, mettant alors fin à toute velléité de démantèlement du réseau. Enfin, une mauvaise entente, c'est un projet de convention qui monnaie la détérioration des conditions de travail des enseignants à statut précaire — déjà les plus vulnérables d'entre nos membres — contre quelques améliorations mineures et l'ajout d'ETC dans le réseau.

Une mauvaise entente n'est-elle pas mieux qu'un décret ?

On appréhende tous les conséquences d'une loi spéciale, suivie d'un décret sans doute accompagné de formes de répression envers ceux qui oseront défier la loi. Ce qu'il ne faut pas oublier par contre, c'est le caractère odieux d'un tel geste dans notre société. La population est lasse de ces lois spéciales adoptées sous le bâillon. Elle est consciente des conséquences de tels décrets sur les relations de travail dans le secteur public. Elle craint aussi une fragilisation encore plus grande des services publics comme conséquence de la frustration et du climat d'affrontement qui découleront inévitablement, sous une forme ou sous une autre, des choix stratégiques de l'État. Le gouvernement a donc tout intérêt à ce que nous adhérons volontairement à son cadre budgétaire, ou du moins, à en minimiser les aspects les plus odieux pour, espère-t-il, nous calmer (en faisant même semblant de négocier), sachant cependant qu'il ne peut jamais présumer des réactions des syndiqués face à un décret. La détérioration du climat social qu'un tel chantage entraîne, et les exemples sont nombreux pour le démontrer, n'a rien de bon pour les investissements, (lire pour les bons amis du gouvernement — ceux qui financent sa caisse électorale). Dans le contexte politique actuel au Québec et au Canada, le gouvernement Charest sait très bien que cette approche risque de refermer sa tombe pour plusieurs années. Il ne peut ignorer les difficultés qui seront siennes de justifier des surplus budgétaires pour abaisser les impôts après avoir détérioré la situation dans les services publics; c'est du moins notre analyse. Certes il peut procéder ainsi, il le fera peut-être ! Mais pourrait-il le faire n'importe comment ? Le voudra-t-il ?

Nous non plus, d'ailleurs, ne devons présumer de la colère et de la révolte de nos membres face à l'odieux d'un décret faisant fi de nos demandes. Il est évident que si nous posons aujourd'hui, à froid, la question à nos membres sur ce qu'ils désirent entre une loi spéciale et une bonne convention négociée, ils répondront certainement qu'ils veulent la bonne convention négociée. Nous voulons tous une entente négociée satisfaisante, sans grève et sans décret. Pas besoin de faire un sondage CROP pour savoir cela. Mais malheureusement, le choix qui semble

se profiler à l'horizon, à la veille de la dinde de Noël, n'est pas tant entre une entente satisfaisante et un décret, mais plutôt entre une mauvaise entente et un décret.

Mais advenant une loi spéciale, selon la nature et le contenu de celle-ci, compte tenu de ce qui sera sur la table en termes de clauses de convention et compte tenu de la réaction populaire, ainsi que de l'analyse que nous ferons alors de la conjoncture, il n'est pas exclu qu'un mouvement de résistance surgisse dans nos rangs. Quelle attitude adopterons-nous alors ? Il faudra en débattre avec nos membres et évaluer la situation à son mérite. Exclure d'emblée toute possibilité de résistance nous semble prématuré et risque d'envoyer un signal au gouvernement qu'il peut procéder à sa guise. Ça n'aide certainement pas à faire débloquer nos négociations. Et pour pouvoir laisser place à la lutte, il faut s'assurer que nos membres comprennent que nous avons négocié de bonne foi, mais il faut aussi qu'il reste à négocier des enjeux qui en valent la peine.

Nous pouvons spéculer longtemps sur ce que pourrait être le contenu d'un décret pour les professeurs de cégep. Reprendra-t-il ce qui sera sur la table au moment de sa proclamation ? Reviendra-t-il au dépôt initial de la partie patronale, ignorant, de ce fait, le chemin parcouru durant plus de deux ans de négociation ? Bien malin qui pourrait aujourd'hui affirmer le savoir ! Quant à nous, nous croyons qu'après toutes ces années d'augmentation de tâche⁴, qu'après toutes ces années de régression au niveau salarial, qu'après toutes ces négociations qui se sont soldées par des gains que nous n'avons pas toujours pu reconduire d'une convention à l'autre⁵ – nos membres ont la rage au cœur. Ils l'ont dit. Et nous sommes convaincus qu'après une loi spéciale, s'ils décident de la défier, la négociation se poursuivra : de cela aussi nous avons des exemples et pas seulement au Québec. L'entente salariale, s'il y en a une, risque d'en être une de dernière minute. Si nous avons un défi à relever aujourd'hui, c'est bien de démontrer à nos membres qu'il en ira de même pour notre « coûteux sectoriel » et que notre arme principale, c'est bien le fait que le gouvernement ignore jusqu'où nous pouvons aller.

Un décret est-il inévitable avant Noël ?

Oui, nos membres veulent conclure une entente satisfaisante au plus tôt. Non, nos membres n'ont jamais adopté qu'il faille à **tout prix** conclure une entente avant Noël. Non, nos membres n'ont jamais voté pour la signature d'une entente à rabais avant Noël.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu de procéder à une vente de feu et qu'il est loin d'être exclu que la préférence de Jean Charest ne consistera pas à laisser mijoter encore un peu la dinde de sa ministre du Conseil du trésor, même après les Fêtes, plutôt que de la manger froide en période d'élection fédérale. En ce sens, nous estimons donc qu'il est encore trop tôt pour brûler toutes nos cartes. On n'est pas sur une piste de course, il faut adopter un rythme de croisière qui nous permette de ne pas déraiser dans les courbes.

Déposer des contre-propositions en abaissant trop rapidement notre plancher nous apparaît un choix risqué, un pari nous laissant peu de marge de manœuvre et pouvant ainsi nous conduire tout droit à une mauvaise entente. Même si tous les intervenants (nous les délégués au regroupement aussi bien que notre comité de stratégie) sont de bonne foi, le résultat recherché (abaissier nos demandes pour éviter un décret) risque alors de produire l'effet contraire à celui escompté, à savoir une démobilisation (dont, avec le temps, on nous imputerait la responsabilité) et une profonde méfiance quant aux capacités du syndicalisme d'assumer sa raison d'être et de livrer la marchandise. Faut-il rappeler que la FAC n'est pas issue de nos succès en négociation, ni d'une démobilisation découlant de la loi 111 et aux décrets s'y rattachant. Pour ceux d'entre nous qui étions alors à la FNEEQ, et avons participé à des assemblées de désaffiliation pour convaincre les enseignants dissidents de rester à la FNEEQ, il est difficile d'oublier que la FAC est issue de la grogne tout à fait justifiée qu'a suscité dans nos rangs, en 1987, la tentative de plusieurs élus et délégués de la FNEEQ et de la CSN, de défendre auprès de nos membres, par peur d'un autre décret, une entente jugée par plusieurs comme étant très insatisfaisante. Évitions qu'à tort ou à raison, certains de nos membres aient l'impression d'avoir perdu le contrôle de la négociation ou d'avoir été trahis.

Pire que le décret lui-même, c'est la hantise du décret qui est actuellement notre principal ennemi. C'est cette peur du décret qui risque de nous conduire à signer à vil prix une mauvaise

⁴ L'enquête du comité de négociation n'en fait-il pas foi de même que la déclaration d'un spécialiste de la tâche à la FNEEQ qui nous rappelait, lors du dernier regroupement, que notre dernier gain à ce chapitre remonte à 1992 et qu'il ne représentait, après tout, que bien peu d'ETC.

⁵ Pensons ici aux 200 ETC à l'éducation permanente, sans oublier la place relative des précaires dans notre « bien-aimée » clause 5-4.17 a, etc.

entente. Pour nous, pire qu'un décret, c'est toute mauvaise entente volontairement consentie que nous irions à nouveau tenter de défendre auprès de nos membres comme étant une bonne entente qui risque de nous faire le plus de mal. Ce qui démolit vraiment un syndicat pour de longues années, ce qui démobilise vraiment les membres, c'est de voir leur syndicat leur proposer de signer une mauvaise entente en affirmant qu'elle est bonne. Et cela, les membres le sentent bien lorsqu'ils donnent leur accord à une telle convention collective, souvent par impuissance – faute de pouvoir faire mieux parce qu'il est difficile de revenir en arrière. Dans le secteur privé, souvent à cause de la conjoncture économique, il arrive qu'un syndicat soit acculé à signer une mauvaise entente : s'il ne signe pas, c'est la fermeture, tous les membres le savent, les enjeux sont évidents. Dans le secteur public, nous avons toujours le choix de ne pas signer une mauvaise entente. Le gouvernement peut rarement fermer, même s'il peut décréter. Son problème, c'est que nous serons encore là après... et encore plus révoltés.

Nous sommes fermement persuadés qu'aucune instance ne veut conclure une entente à rabais sur le sectoriel, laquelle viendrait accélérer ou pire, cautionner un décret sur le salarial. Personne ne veut que nous épuisions notre réserve de charbon à 10 kilomètres de l'arrivée en gare.

Pour avoir participé, comme certains d'entre vous, à plusieurs négociations, nous savons bien que lassés des débats, des aller-retour et des pourparlers, nous, les délégués, finissons souvent par prendre de bien petits gains pour de grandes victoires. Mais, croyons-nous, dans la présente ronde de négociation, la grande majorité des membres n'éprouve pas un tel sentiment de fatigue, de tension ou de lassitude. Face aux enjeux, nos membres ont souvent un recul que nous n'avons pas. Il nous incombe de réussir à demeurer à leur diapason, malgré l'adversité et en dépit des frustrations provoquées par la lenteur du processus.

C'est pourquoi nous avons enregistré notre dissidence au dernier regroupement face à la nouvelle approche qui nous a été soumise par le comité de stratégie de la FNEEQ, approche qui à notre avis :

- ne sera sans doute même pas acceptée par la partie patronale, à cette étape de la négociation et ne constitue donc pas, de ce fait, un véritable plancher ;
- prépare davantage le terrain à une mauvaise entente (ou à un décret) qu'à une remontée de la mobilisation auprès de nos membres, seule garante de réels succès aux tables de négociations ;
- ne dégage pas de nouvelles perspectives stratégiques d'action après les 4 jours de grève déjà votés, si ceux-ci s'avèrent insuffisants devant l'intransigeance de la partie patronale.

Pour nous, cette nouvelle approche, avec les éléments qui nous ont été soumis au dernier regroupement, ne devrait pas constituer un nouveau point de départ à la négociation ; elle ne peut même pas constituer un nouveau plancher. À notre avis, si nous devons consentir à tout ce que le comité de stratégie a mis sur la table au dernier regroupement, nous serons confrontés à une mauvaise entente et face à laquelle nous n'aurons d'autre choix que de la combattre de toute notre énergie, menace de décret ou pas. Car pour nous, répétons-le pour la dixième fois, une mauvaise entente aura des effets plus dévastateurs dans nos rangs qu'un décret, aussi odieux et inique qu'on puisse l'imaginer.

* * *

Nous aurons encore de nombreuses luttes à mener ensemble. Il est essentiel que les enseignants de la FNEEQ aient renforcé leur solidarité au sortir de cette négociation. La FNEEQ-CSN constitue, sans doute, le mouvement syndical le plus progressiste dans le secteur de l'enseignement supérieur en Amérique du Nord l'un des plus à même de freiner la montée du néo-libéralisme dans l'éducation. Au-delà de la responsabilité que nous avons envers nos membres de tout mettre en œuvre pour qu'ils puissent correctement exercer leur métier d'enseignant et dispenser un enseignement de qualité, c'est une conception humaniste et sociale de l'éducation que nous défendons tous et qui nous unit. C'est pour préserver et consolider cette force que nous devons poursuivre cette lutte ensemble avec nos camarades des autres fédérations du secteur public de la CSN, du Front commun et de toutes les autres forces syndicales et sociales prêtes à cheminer dans cette voie.

Solidarité

*L'exécutif du SPECA
Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic
12 décembre 2005*